AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-4-69920003

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les projections d'ascospores sont toujours très importantes. Les risques de contamination restent donc très graves.

Le dernier traitement conseillé dans notre Bulletin du 19 Avril a souvent été effectué dans de mauvaises conditions. De plus, les pluies souvent très abondantes ont rapidement diminué son efficacité.

En conséquence, un nouveau traitement doit être effectué dans les prochains jours.

TAVELURE DU POMMIER

Pour les mêmes raisons que pour la Tavelure du Poirier un nouveau traitement devra être effectué au cours des prochains jours, de nombreuses variétés arrivant au stade très sensible de la fin de la floraison.

VIGNES

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les premières projections d'ascospores ont été observées dès la mi-Avril. Les Vignes risquent donc d'être contaminées dès qu'elles arriveront au stade sensible d'une feuille étalée (stade E).

En conséquence, dans toutes les régions où cette maladie a été observée il y a lieu d'effectuer un traitement sur toutes les Vignes qui ont atteint ou dépassé le stade E. Dans les Vignes à débourrement plus tardif où le stade E n'est pas atteint, il y a lieu d'attendre que la majorité des bourgeons arrive à ce stade pour traiter. Nous rappelons que les hybrides producteurs directs peuvent être également contaminés. Nous insistons sur le fait que les contaminations sur feuilles sont toujours dangereuses car elles sont à l'origine des attaques sur grappes.

Dans les communes du département du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher contaminées par le Black-Rot et qui ont été définies par des arrêtés préfectoraux les traitements conseillés contre cette maladie sont obligatoires sur tous les cépages.

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Il y a lieu de poursuivre la lutte contre cette maladie en effectuant une nouvelle application.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1/72

.../...

ARAIGNEES ROUGES

Les éclosions des espèces hivernant à l'état d'oeufs se poursuivent.

Dans tous les vergers où les pontes sont nombreuses il y a lieu d'être attentif afin d'intervenir, le cas échéant, en ajoutant à la bouillie destinée à combattre les Tavelures un produit efficace contre ces ravageurs.

Nous rappelons que seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés pendant la pleine floraison des arbres fruitiers.

PUCERONS - PSYLLES - CHENILLES DEFOLIATRICES

Ces ravageurs se rencontrent dans certains vergers. Il est recommandé d'observer attentivement les cultures afin d'intervenir le cas échéant.

VIGNES

ARAIGNEES ROUGES

Il est encore trop tôt pour intervenir contre ces ravageurs.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES SILIQUES

Le nombre de ces ravageurs augmente rapidement dans les cultures. Toutefois, les femelles observées sont encore immatures.

Une intervention ne se justifie pas encore.

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE GRISE DU FRAISIER

L'efficacité de la lutte contre la Pourriture grise dépend beaucoup de la précocité des premières applications. Les traitements doivent débuter dès l'apparition des premières fleurs et la protection doit surtout être assurée au début de la floraison, à la fin de la floraison et à l'apparition des premiers fruits rougissants.

Les essais effectués au cours de ces dernières années ont montré l'efficacité des matières actives suivantes : LA DICHLOFLUANIDE (1 000 g de matière active à l'ha) ; LE PHALTANE (2 000 g de matière active à l'ha) ; LE THIRAME (3 200 g de matière active à l'ha en poudre mouillable) ; LE CAPTAFOL (Folcide-Difolatan) (2 000 g de matière active à l'ha) ; LE CAPTANE (2 000 g de matière active à l'ha).

Nous rappelons que la limite d'emploi de la DICHLOFLUANIDE a été fixé à 7 jours avant la récolte.

Les pulvérisations pneumatiques sont à préférer aux pulvérisations classiques et aux poudrages.

MOUCHE DU CHOU

Le premier vol se poursuit. Il y a donc lieu d'assurer la protection des semis et des plantations en tenant compte des indications données dans notre Bulletin du 31 Mars.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS